

**Charte d'utilisation des supports pédagogiques et multimédias
délivrés par l'UFR de Médecine et l'UFR de Pharmacie
de l'Université Joseph Fourier de Grenoble (UJF)
dans le cadre de la Première Année des Etudes de Santé (PAES)**

Adoptée par le conseil d'administration du 13 juin 2006.
Consultable sur le site web <http://www.medatice-grenoble.fr>

Préambule :

*La fourniture de service lié aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Education Nationale.
Elle répond à un **objectif pédagogique et éducatif**.*

Il est convenu ce qui suit :

1. DOMAINE D'APPLICATION

1.1. L'utilisateur

On appelle « utilisateur » tout étudiant(e) inscrit(e) en PAES de l'UFR de Médecine et de Pharmacie de l'UJF de Grenoble ainsi que toute personne autorisée par l'UFR de Médecine et l'UFR de Pharmacie.

1.2. Le service proposé

L'UFR de Médecine et l'UFR de Pharmacie de l'UJF, s'engagent à fournir aux étudiants inscrits en PAES tous les supports pédagogiques qu'elles jugent nécessaires pour la préparation au concours de la Première Année des Etudes de Santé.
Elles s'engagent également à suivre et assurer la bonne distribution des supports numériques DVD-ROM aux étudiants, en respectant le planning établi par la scolarité.

2. CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Pour bénéficier de l'accès au service, l'utilisateur doit au préalable accepter les termes de la présente charte.

Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur. Les supports numériques délivrés sont nominatifs.

L'accès est strictement personnel et confidentiel. Chaque utilisateur est responsable de sa conservation, ainsi que sa diffusion.

3. ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

En vertu du code de la propriété intellectuelle, et notamment des articles L111-1 (droit à la qualité d'auteur), L121-1 et L122-1 (prérogatives morales et patrimoniales du droit d'auteur), L335-3 (délict de contrefaçon), l'utilisateur s'interdit :

- Toute utilisation du service proposé autre que pour un objectif pédagogique inscrit dans une logique liée au suivi du cursus universitaire de la PAES.
- Toute reproduction à des fins lucratives des supports numériques fournis, toute tentative de suppression de protection contre la reproduction.
- Toute tentative de suppression de protection contre la reproduction
- La revente des supports pédagogiques
- La diffusion au public et la mise à disposition à autrui par un procédé quelconque, notamment par voie de transmission numérique (Internet, CD-ROM, DVD-ROM, Podcast «Baladodiffusion», Smartphone, ...).
- Le prêt à d'autres étudiants, même si ces derniers sont inscrits également dans le cursus de la PAES
- Toute modification des contenus des supports numériques.
- L'utilisateur s'engage à rendre les supports numériques DVD-ROM à l'UFR de Médecine et à l'UFR de Pharmacie de l'UJF en cas d'annulation d'inscription.

4. SANCTIONS

- L'utilisateur s'engage à rendre les supports numériques DVD-ROM sur demande de l'UFR de médecine et de l'UFR de Pharmacie de l'UJF.
- Toute atteinte à ces règles, sauf accord express de l'UJF, sera considérée comme une atteinte au droit d'auteur, et donc passible de poursuites pénales, sans préjudice des sanctions disciplinaires internes à l'établissement.

5. PERTE / VOL / ALTERATION DU SUPPORT

En cas de perte, d'altération du support, de vol, veuillez en avvertir la personne responsable de la scolarité de l'UFR de Médecine et de l'UFR de Pharmacie.

Nom :

Prénom :

N° d'étudiant :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Etudes suivies :

Mention à porter à la main : « Je soussigné(e) (Prénom, Nom) atteste avoir lu la présente charte et m'engage à la respecter. »

«

Fait à _____, le _____

Signature